

Nom Prénom de l'agent·es
adresse administrative
adresse personnelle

À x le x

Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Objet : demande du versement de l'Indemnité REP ou REP+

Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier

Je suis Accompagnante d'élèves en situation de handicap affecté [donner le nom des établissements/écoles d'affectation] et j'accompagne des élèves dans un des réseau REP ou REP+ de l'académie.

J'ai été AESH affectée [faire la liste des affectations en REP/REP+ pour les années scolaires 2019-2020 (attention seule compte la période à compter du 1^{er} janvier 2020 si la demande est faite avant décembre 2024) ; 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023].

À ce titre, et comme l'ensemble de mes collègues affectés en éducation prioritaire, j'introduis auprès de vous une requête afin d'obtenir le versement de l'indemnité REP/REP+ en application du décret n°2015-1087 du 28 août 2015. En effet, le cadre jurisprudentiel vient d'évoluer suite à des arrêts rendus par la Cour Administrative d'Appel de Paris (CAA Paris, 8 novembre 2024, n°23PA00613, n°23PA00647, n°23PA00648, n°23PA00649, n°23PA00650, n°23PA00651, n°23PA00652, n°23PA00653, n°23PA00654), le juge d'appel reconnaît le principe d'antériorité du versement de l'indemnité avant son versement intervenu au 1^{er} janvier 2023 suite à l'arrêt fédération SUD éducation du 12 avril 2022 (CE, fédération SUD éducation, 12 avril 2022, n°452547). Je demande que me soit également versée la part variable de l'indemnité REP+ pour les années demandées [à adapter, cela ne concerne que les réseau REP+].

En conséquence de ce qui précède, je vous demande de procéder au versement de l'indemnité réclamée entre [date et le 31 décembre 2022] pour un montant au principal de x€ et le versement d'intérêts moratoires et d'indemnités de retard sur la base du taux d'intérêt légal, en vertu de la circulaire du budget n°140 du 24 octobre 1980.

Nom et Prénom